

Conditions Générales d'Utilisation (CGU)

Contrat

- Les présentes conditions générales d'utilisation constituent les relations commerciales qui lient le Client à tipeg SA (ci-après également « le Fournisseur »).
- Le Client bénéficie, par l'acceptation des présentes conditions générales, de l'accès aux outils développés par tipeg SA, selon le logiciel et les modules choisis.
- Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les conditions d'utilisation par le Client de l'application DSI et/ou indip, à savoir la fourniture du logiciel et son utilisation via Internet, l'hébergement des données du Client, et les modalités de support et d'assistance fournis au Client.

Fourniture et utilisation du logiciel

- Pendant la durée du contrat, le Fournisseur met à la disposition du Client le logiciel DSI et/ou indip dans sa version actuelle. Dans ce but, il stocke le logiciel sur une plateforme mutualisée accessible par le Client via Internet.
- Le Fournisseur développe régulièrement le logiciel et l'améliore par des mises à jour tant fonctionnelles que des mises à niveau technologiques. Il veille également à éliminer les erreurs logicielles en fonction des possibilités techniques.

Droit d'utilisation

- Le Fournisseur accorde au Client, pour la durée du contrat, un droit non exclusif et non transférable d'utilisation du logiciel DSI et/ou indip, conformément au présent contrat.
- Le Client n'est pas autorisé à reproduire ni modifier le logiciel, ni à le mettre à disposition de tiers que ce soit contre paiement ou même gratuitement.
- Tous les droits de propriété intellectuelle sur le logiciel DSI et/ou indip restent la propriété exclusive du Fournisseur. Ceci s'applique également pour les développements sur mesure ou paramétrisations spécifiques demandés par le Client.

Hébergement des données

- Le Fournisseur met à la disposition du Client un espace pour le stockage de ses données liées à l'utilisation de l'application.
- Le Fournisseur veille à ce que les données stockées soient accessibles par Internet dans le cadre des possibilités techniques.

- Le Fournisseur prend des mesures organisationnelles et techniques raisonnables contre la perte de données et l'accès non autorisé par des tiers à ces données. La description de ces mesures peut être consultée sur le site Internet du Fournisseur.
- Le Client s'engage à ne stocker aucun contenu sur l'espace de stockage dont le traitement violerait une loi applicable ou des accords convenus avec le Fournisseur ou des tiers.
- Si le Client enfreint l'une ou l'autre de ses obligations contractuelles ou légales, ou s'il existe des raisons fondées de penser que les données stockées sont illégales ou portent atteinte aux droits des tiers, le Fournisseur est autorisé à restreindre ou à bloquer, temporairement ou définitivement, l'accès à l'application. Par raison fondée en matière d'illégalité ou de violation des droits d'autrui, il faut comprendre les démarches entreprises par les tribunaux, les autorités ou des personnes concernées. Le Fournisseur doit informer immédiatement le Client de toute restriction et de la raison qui conduit à celle-ci. Le blocage doit être levé dès que les soupçons sont pleinement infirmés. Le blocage ne peut donner lieu au versement de dommages-intérêts.

Le Client est l'unique propriétaire des données et peut donc exiger du Fournisseur, pendant toute la durée du contrat, qu'il les lui transmette totalement ou partiellement sans qu'un droit de rétention ne puisse être invoqué par le Fournisseur. La communication des données se fait par transmission via un réseau de données, dans le format utilisé par le Fournisseur. Le Fournisseur est en droit d'exiger une indemnité de frais pour la communication des données si la récurrence des demandes ou des exigences particulières du Client impliquent des efforts importants.

Obligations du Fournisseur

- Les adaptations, modifications ou toute opération de maintenance du logiciel DSI et/ou indip ne doivent conduire à une interruption ou à une déficience d'accessibilité temporaire que si cela s'avère nécessaire pour des raisons techniques. Dans la mesure du possible, le Fournisseur avisera le Client au minimum deux jours avant toute intervention panifiable.
- En cas de panne sévère, soit si l'utilisation du logiciel n'est plus possible ou sévèrement limitée, les opérations de rétablissement du service ont en règle générale lieu dans un délai de deux heures après la constatation du problème. Le Fournisseur s'efforce de garantir la disponibilité la plus élevée de son logiciel DSI et/ou indip.

Obligations du Client

- Le Client s'engage à utiliser le logiciel DSI et/ou indep exclusivement aux fins prévues par le contrat. Il est seul responsable des contenus que lui-même et ses utilisateurs génèrent, transmettent ou utilisent à l'aide du logiciel DSI et/ou indep.
- Le Client est responsable de la configuration système et des prérequis techniques, notamment au niveau du matériel, du navigateur Internet et des connexions réseaux nécessaires à l'utilisation de DSI et/ou indep.
- Le Client est tenu d'empêcher l'accès non autorisé par des tiers en prenant les précautions appropriées. Il veille notamment à sensibiliser son personnel sur la bonne utilisation d'applications logicielles via Internet et de l'importance d'une gestion rigoureuse de leurs identifiants de connexion.
- Le Client s'engage à respecter un usage conforme des droits d'accès à l'application. Par conséquent, le Client prend note du fait qu'il lui est interdit de créer des accès génériques pour ses utilisateurs et veille également à ce que son personnel ne partage par leurs informations de connexion.

Support technique et assistance

- Le Fournisseur répond aux demandes du Client en rapport avec l'utilisation du logiciel les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00.
- Les demandes sont traitées dans les meilleurs délais. Un éventuel retard dans le traitement des demandes ne pourra donner lieu au versement de dommages-intérêts, ou à l'application de pénalités.
- L'assistance offerte ne concerne pas les logiciels et les services proposés par des tiers (par exemple : interfaces avec d'autres applications). Ces derniers seront couverts par une offre séparée.

Tarifs

- L'abonnement est facturé annuellement dès la mise en service. Il inclut le droit d'utiliser la technologie, la recherche et le développement, la correction des bugs, les nouvelles versions, le support technique et le forfait de maintenance technique couvrant l'ensemble des interventions nécessaires à garantir le bon fonctionnement de nos applications. L'hébergement, les sauvegardes et les certificats de sécurité sont également inclus dans l'abonnement. Sont exclus et facturés selon l'article ci-dessous (demandes hors contrat): les modifications ou ajouts spécifiques demandés par le Client ou par des tiers, le fonctionnement du matériel informatique (serveurs, ordinateurs, imprimantes, etc.) et des réseaux et autres connexions internet, les conséquences liées au mauvais fonctionnement du matériel informatique ou du réseau.
- Le tarif de l'abonnement annuel est adapté d'année en année en fonction de l'évolution des effectifs du Client. En cas d'augmentation, le volume additionnel est également facturé selon les tarifs de l'offre. En cas de réduction, le prix de l'abonnement sera revu à la baisse.

Demandes hors contrat

- Toutes les interventions de programmation, de formation ou de maintenance technique non prévues dans les présentes conditions générales, de même que l'intégration et la récupération de données, sont facturées selon les tarifs ci-dessous :
- Formation et accompagnement : CHF 180.-/heure
- Déplacements : CHF 140.-/heure
- Consulting et développements : CHF 250.-/heure.

Facturation et paiement

- Les prestations sont facturées en francs suisses à l'installation et payables à 30 jours à compter de l'émission de la facture.
- TVA : nos prestations et nos produits s'entendent hors taxe et sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée en vigueur qui sera facturée au Client, en sus.

Révision des tarifs

- Le Fournisseur se réserve le droit de modifier les conditions tarifaires de ses abonnements annuels, de ses applications, et de ses services pour la prochaine échéance contractuelle. Le Fournisseur communiquera les modifications des tarifs à l'avance et de manière appropriée. A défaut de contestation écrite par le Client dans un délai de 30 jours à compter de leur communication, la révision des tarifs est présumée acceptée.

Retard ou défaut de paiement

- En cas de défaut de paiement à la date d'exigibilité de la facture, le Fournisseur adressera par pli recommandé une mise en demeure au Client, de s'exécuter dans un délai de 10 jours.
- Le Fournisseur se réserve le droit d'appliquer des intérêts de retard qui seront calculés à compter de la date d'exigibilité de la facture au taux de 5% l'an, auxquels pourront s'ajouter un montant au titre de frais de recouvrement et frais de poursuite.
- Le Fournisseur est en droit de suspendre l'utilisation de tout ou partie du logiciel jusqu'au paiement intégral des factures ou de résilier le contrat avec effet immédiat pour justes motifs.

Garantie et Responsabilité

- Le Fournisseur garantit le bon fonctionnement de son logiciel, dans les limites de la loi et des présentes conditions générales.
- Le Fournisseur décline toute responsabilité envers le Client dans l'accomplissement de ses obligations contractuelles ou pour la perte de données. Cette exclusion est également valable pour le dommage résultant directement ou indirectement de l'utilisation du logiciel
- De façon générale, le Fournisseur décline toute responsabilité pour les dommages directs et indirects causés par le mauvais fonctionnement des logiciels mis à disposition.

- Le Fournisseur décline toute responsabilité pour les dommages directs et indirects causés par une utilisation non conforme des accès à l'application (login).
- Dans tous les cas, indépendamment du fondement de la responsabilité, la responsabilité du Fournisseur est limitée au montant des droits d'utilisation des 12 (douze) derniers mois précédents la survenance du dommage.

Force majeure

- La responsabilité de l'une ou l'autre des Parties ne pourra pas être engagée dans l'hypothèse où l'inexécution ou le retard d'exécution d'une de ses obligations est due à un cas de force majeure, qui empêche ou perturbe gravement l'exécution du Contrat.
- Sont considérés comme des cas de force majeure notamment, mais non limitativement, les conflits sociaux affectant l'une ou l'autre des Parties, les cas d'incendie, explosion, actes de vandalisme, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, sabotage, attentats, tempêtes, grêle et neige, fumées, chutes d'appareils de navigation aérienne et d'engins spatiaux, chocs d'un véhicule terrestre, dégâts des eaux, gel, grève, confinement, actes de gouvernement, embargo, pénurie de matières premières, d'électricité, épidémie, pandémie, et toute restriction gouvernementale ou administrative consécutive à une épidémie, pandémie, maladie ou un risque sanitaire.

Durée

- Le contrat entre en vigueur au jour de sa signature.
- Le contrat est conclu pour une durée initiale d'une année.
- Il sera ensuite renouvelé automatiquement d'année en année, sauf résiliation donnée par pli recommandé à l'autre partie avec un préavis de 3 mois pour la prochaine échéance.
- Les Parties sont libres d'invoquer la résiliation immédiate du contrat pour de justes motifs dans les circonstances suivantes :
 - Si le Client tombe en faillite ou qu'une requête de mise en faillite est introduite contre lui.
 - Si le Client est en demeure de ses obligations de paiement et que les démarches de rappels du Fournisseur sont restées sans effet.
 - Si le Client contrevient gravement à ses obligations.

Effets de la résiliation

- A l'échéance du contrat, le Client n'aura plus accès à l'application.
- Avant cette échéance, le Client est responsable soit d'exporter ses données selon la procédure disponible en ligne, soit de faire appel au service de support pour obtenir une copie de l'ensemble des données dans un format permettant leur ré-exploitation.
- Le Fournisseur garantit que l'ensemble des données, y compris les sauvegardes, seront définitivement détruites dans un délai maximum de 3 (trois) mois suivant la fin de la relation contractuelle. Ce délai de rétention est rendu nécessaire d'un point de vue technique.

Confidentialité

Le Fournisseur s'engage à garder confidentielles toutes les informations qui auraient été portées à sa connaissance dans le cadre de la préparation et de l'exécution du présent contrat. Cet engagement est valable envers tous les tiers non autorisés, sauf si la transmission d'informations s'avère nécessaire à l'accomplissement des obligations contractuelles ou légales du Fournisseur.

Divers

Le Fournisseur se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales d'utilisation. Dans ce cas, il incombe au Fournisseur de communiquer les modifications au Client. A défaut de contestation écrite par le Client dans un délai de 30 jours à compter de leur communication, les modifications sont réputées acceptées.

Les conditions générales en vigueur sont publiées sur le site internet www.tipee.ch/dsi.

Références

Le Fournisseur se réserve le droit de citer le nom du Client à titre de référence, notamment sur son site internet, sa communication online ou ses brochures.

For et Droit applicable

Le contrat et les conditions générales sont soumis au droit suisse.

Tout litige résultant de sa conclusion, de son interprétation ou de son exécution sera soumis à la compétence exclusive des Tribunaux du Canton de Vaud.

Est réservé le recours au Tribunal Fédéral.